

Ce que dit la loi

- ▶ Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées en France.
- ▶ L'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir sont très dépendants de l'Homme car les colonies sont majoritairement installées sur des bâtiments.
- ▶ La destruction des individus ou des nids même non occupés est interdite par la loi et passible de sanctions (jusqu'à 150 000 euros d'amende et/ou trois ans d'emprisonnement).

Les règles de base

- ▶ Préserver leur quiétude. Laisser les hirondelles construire leur nid. Ne pas effectuer de travaux d'avril à mi-octobre.
- ▶ Lors de travaux effectués durant la période recommandée (mi-octobre à mars), il est interdit d'endommager les nids.



Conserver

Agir en réseau

- ▶ **En parler à ses voisins**
Diffuser l'information à ses voisins et son entourage possédant des nids d'hirondelles.
- ▶ **Recenser les nids**
Participer aux comptages collectifs organisés par les associations.
- ▶ **Appeler un centre de soin**
En cas d'oisillons tombés du nid ou d'adulte blessé, ne pas les garder à la maison. Contacter la station LPO Île-Grande (Tél. 02 96 91 91 40).

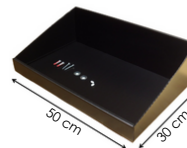
Accueillir



Accueillir ces espèces chez soi

▶ Éviter les salissures

Installer une planchette en bois ou PVC sous le nid réduira la nuisance liée aux fientes. La disposer à plus de 50 cm du nid pour ne pas perturber les allées et venues des oiseaux.



▶ Les surfaces rugueuses comme supports de nids



Laisser les aspérités sur les murs, poser des crépis et enduits granuleux, voire des supports en bois.

▶ De la terre humide pour construire le nid

Installer de la terre humide dans un "bac à boue" (par ex. un dessous de jardinière), qui servira de matière première aux hirondelles.



▶ Offrir un gîte



La pose de nichoirs artificiels peut encourager l'installation des hirondelles.



Agir pour les hirondelles et martinets

Plus d'informations sur :

www.geoca.fr/participer/agir-pour-les-hirondelles

Cette campagne de sensibilisation et de recensement des nids est animée par quatre associations bretonnes :

GEOCA : contact-geoca@orange.fr - 02 96 60 83 75

VivArmor Nature : contact@vivarmor.fr - 02 96 33 10 57

Bretagne Vivante : contact@bretagne-vivante.org - 02 98 49 07 18

LPO Bretagne : bretagne@lpo.fr - 02 99 27 21 13



Photographies : Armel Deniau, Canva
Illustrations : Sylvain Leparoux (oiseaux) - LPO (nichoirs)
Action soutenue par le dispositif du Service Civique



Comptez les nids d'hirondelles et de martinets

NOM & PRÉNOM.....

ADRESSE POSTALE.....

EMAIL (pour recevoir le bilan du comptage)

REMARQUES (l'absence de nids est aussi une observation)

Commune :			Espèce	Nids			
Date	Adresse (une ligne par maison)	Couleur / matériau du mur		Occupé	Vide (complet mais inoccupé)	Incomplet (détruit, abîmé, en construction...)	"Squatté" (occupé par autre espèce)
exemple 25/06	10 rue du 14 juillet	Blanc / crépi	Hirondelle de fenêtre	2	1	0	1 (moineau)

Exemples pour l'Hirondelle de fenêtre :



Un nid occupé se différencie d'un nid complet vide par des fientes, des allées venues et/ou des têtes qui dépassent



Nid détruit à gauche (bords jusqu'au plafond) et nid en construction à droite (début par le bas) : classés en incomplet car souvent difficiles à distinguer

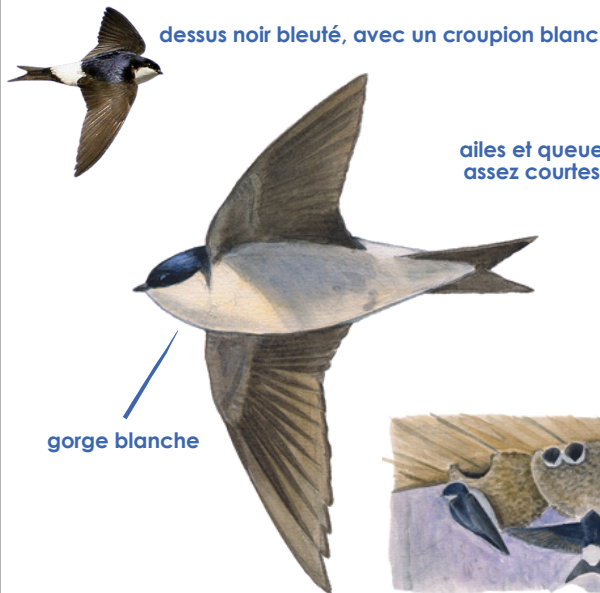
Pour les Côtes-d'Armor, merci de renvoyer cette fiche complétée, par courrier ou email avant le 15 septembre :

GEOCA - Espace KERAÏA, 18C rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN
02 96 60 83 75 - contact-geoca@orange.fr - www.geoca.fr

Pourquoi compter les nids d'hirondelles et de martinets ?

- ▶ **Des espèces en fort déclin**
Pour exemple, les effectifs d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique ont chuté d'environ 40% depuis les années 1990.
- ▶ **Suivre les populations**
Le comptage permet d'évaluer l'abondance et la répartition des espèces au niveau local.
- ▶ **Des espèces "bio-indicatrices"**
Les hirondelles et martinets sont des espèces indicatrices de milieux non-pollués, avec peu de pesticides, où les insectes volants sont abondants.
- ▶ **Compter pour mieux protéger**
L'identification des colonies permet de les prendre en compte en cas de travaux, et de mener des actions de protection et de sensibilisation.

L'Hirondelle de fenêtre



Nid en forme de bol quasi-fermé constitué de 700 à 1500 boulettes de terre agglomérées. Placé à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent sous des corniches, balcons ou autres débordements architecturaux, il est aisé à repérer.

L'Hirondelle rustique



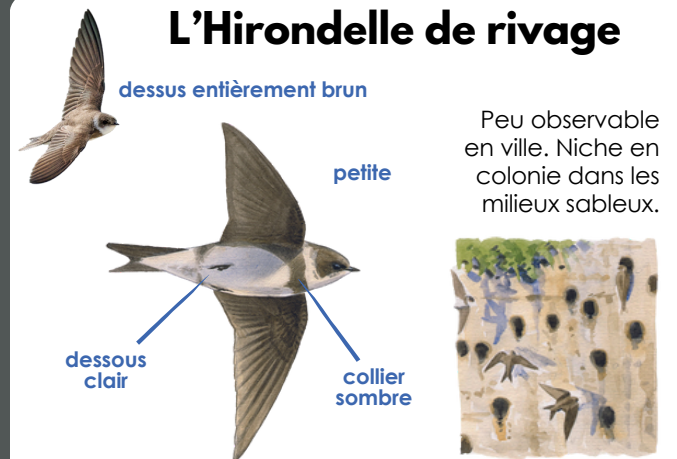
Nid en forme de bol ouvert, construit dans des bâtiments ouverts (cheminée, grange, préau...), plutôt en campagne.

Le Martinet noir



Cavités difficiles à détecter : se concentrer sur les bâtiments communaux et les églises pour permettre des alertes en cas de rénovation.

L'Hirondelle de rivage



Peu observable en ville. Niche en colonie dans les milieux sableux.